Image not found or type unknown

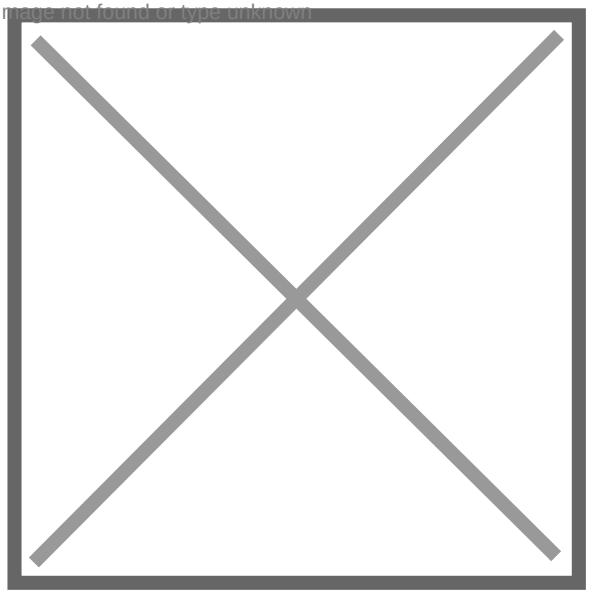

Un patron pas sympa du tout

Par **gregangel**, le **01/12/2011** à **21:10**

Bonjour,
il a deux mois j ai demande a la comptable de ma societe un accompte de 1000e rembousable en 5 mois elle a accepte mais ce mois-ci sur demande du patron elle decide de me retirer la totalite de la somme due soit 800e qui a ete retire de mon salaire
En a t il le droit?
merci pour vos reponses

Par **chaber**, le **02/12/2011** à **07:18**

bonjour

la comptable n'avait pas à vous accorder un prêt personnel sans l'accord de la direction

Une avance sur salaire, à mi-mois par exemple, d'accord mais cette somme est déductible en fin de mois sur votre fiche de paie

Par **gregangel**, le **02/12/2011** à **07:58**

bonjour est ce qu il a le droit de me retenir la totalite n y a t il pas un minimum saisissable

Par **pat76**, le **03/12/2011** à **16:39**

Bonjour

L'accompte versé est déductible dans son intégralité du salaire à verser en net.

Tout a été fait oralement, vous n'avez signé aucun document et la comptable aurait dû demander l'accord de l'employeur.

Celui-ci est en droit de vous retenir la totalité de l'accompte.

Vous auriez dû faire une demande d'échéancier écrit et signé par vous et l'employeur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés